

ASSISTANT(E) DE VIE AUX FAMILLES - RNCP37715 (DATE DE L'ECHEANCE 05-07-2028) – NIVEAU INFRA BAC (NIVEAU 3)

CERTIFICATEUR MINISTERE DU TRAVAIL, DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION

Public

Demandeurs d'emploi souhaitant exercer dans le secteur du service à la personne

Salariés du secteur souhaitant obtenir le titre professionnel ADVF

Personnes en reconversion vers les métiers de l'aide à domicile

Type de formation

Formation certifiante

Durée et modalités

420 heures maximum selon les acquis du candidat (possibilité de parcours individualisé).

Formation en présentiel, synchrone

OFELIA vous accompagne dans votre recherche d'employeur

Lieux de formation

Vaulx-en-Velin (69)

Rythme d'alternance

1 jour de formation par semaine

Des semaines de regroupement en centre peuvent être programmées selon l'organisation pédagogique de la formation.

Prérequis

Niveau A1 minimum en français (CECRL)

Aptitude physique compatible avec les métiers de l'aide à domicile

Projet professionnel validé dans le secteur du service à la personne

Coût de la formation

6300 € (pour 420 heures de formation). Le prix de la formation est donné à titre indicatif. Des prises en charges totales ou partielles sont possibles en fonction des financements des entreprises ou des partenaires

Résultats

Taux de satisfaction 90%*

Taux de recommandation 100%*

Taux de réussite à l'examen 100%*

*résultats 2025 session CCP3

Accessibilité aux publics en situation de handicap

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Nous vous invitons à prendre contact avec notre équipe et à nous faire part des aménagements dont vous pourriez avoir besoin, nous nous engageons à tout mettre en œuvre pour y répondre favorablement. Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ : sorayabourara@ofelia.fr

Formateurs filière / Intervenants

Formateurs spécialisés dans le service à la personne. Formateurs spécialisés dans la communication et le relationnel.

Modalité de recrutement et délais d'accès

Étude du dossier, entretien individuel et test de positionnement. La durée estimée entre la demande et le début de la formation est variable entre 1 semaine et 3 mois en fonction du profil du candidat et des modalités de prises en charge.

Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles.

Contrôle de l'assiduité

Feuilles d'émargement pour chaque demi-journée et attestation de présence à l'issue de la formation

Que fait le titulaire de cette formation ?

L'Assistant(e) de Vie aux Familles (ADVF) contribue au maintien à domicile des personnes

en situation de fragilité, en les accompagnant dans les actes essentiels de la vie quotidienne. Il ou elle intervient auprès de personnes âgées, de personnes en situation de handicap, de personnes malades ou de familles ayant besoin d'un soutien dans la prise en charge des enfants à domicile.

Dans ce cadre, l'ADVF peut être amené(e) à :

- entretenir le logement et le linge d'un particulier
- préparer les repas et aider à leur prise
- accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien (toilette, habillage, déplacements)
- assurer le relais du parent dans la garde d'enfants à domicile
- accompagner la personne dans ses activités sociales ou ses déplacements
- contribuer au bien-être et au maintien de l'autonomie des personnes accompagnées.

L'ADVF exerce principalement au domicile des particuliers, au sein de structures d'aide et de maintien à domicile ou dans certaines structures médico-sociales.

L'exercice de ce métier nécessite des qualités relationnelles et humaines essentielles : sens de l'écoute, bienveillance, respect de l'intimité des personnes, discrétion professionnelle. Il requiert également des compétences organisationnelles telles que la fiabilité, la rigueur, l'autonomie et le sens des responsabilités.

Poursuite de parcours

Le titre professionnel est conçu pour une insertion professionnelle rapide. Néanmoins, il est possible de poursuivre en :

Diplôme d'Etat - DE (Infra Bac) Accompagnant éducatif et social RNCP36004

(Niveau Bac) Aide-Soignant RNCP40692,
Auxiliaire de puériculture RNCP40743

Objectifs de la formation

- Préparer et valider le titre professionnel Assistant(e) De Vie aux Familles (ADVF)
- Maîtriser les compétences nécessaires à l'exercice du métier D'assistant(e) de vie aux familles
- À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :
- entretenir le logement et le linge d'un particulier
- accompagner une personne dans les actes essentiels du quotidien
- assurer la garde d'enfants à domicile
- adopter une posture professionnelle adaptée au secteur du service à la personne
- intervenir dans le respect des règles de sécurité et de prévention des risques

Programme

- CCP1 : Entretien le logement et le linge d'un particulier.
- CCP2 : Accompagner la personne dans ses activités essentielles du quotidien et dans ses projets
- CCP3 : Assurer le relai du parent dans la garde de l'enfant à domicile.
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (SST).
- Savoir-être et posture professionnelle.
- Accompagnement et préparation à la certification.
- Passage du titre ADVF (assistant(e) de vie aux familles)

Certification de la formation

Formation certifiante avec le Passage du titre ADVF (assistant(e) de vie aux familles)

Remise d'une attestation de formation, attestation des acquis.

Moyens pédagogiques

La formation alterne apports théoriques et mises en pratique immédiates et concrètes des techniques professionnelles, à travers des mises en situation, études de cas, démonstrations et échanges de pratiques.

Les formateurs s'appuient sur différents supports pédagogiques (documents, fiches techniques, supports numériques). Une documentation pédagogique peut être remise aux stagiaires tout au long du parcours.

Un livret d'alternance permet d'assurer le suivi des compétences et la coordination entre le centre de formation et l'entreprise.

Les apprenants disposent également d'un espace apprenant leur permettant d'accéder aux ressources pédagogiques, aux informations relatives à la formation et au suivi de leur parcours.

Modalités d'évaluations des acquis et de la satisfaction

Evaluation pratique des mises en situation

Mise en situation professionnelle : 01 h 15 min

Le candidat tire au sort un sujet. Le sujet comporte les informations nécessaires pour une première intervention au domicile d'une personne.

L'épreuve se déroule en trois temps :

- pendant 5 minutes, le candidat prend connaissance du sujet
- pendant 60 minutes, il assure l'intervention auprès de la personne
- pendant 10 minutes, il commente son intervention

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APSASD) ou du certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

▪ Entretien technique : 00 h 50 min

L'entretien technique a lieu à l'issue de la mise en situation.

Il comporte deux parties :

- pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat sur les connaissances nécessaires pour

adapter son intervention à la personne en situation de handicap

- pendant 25 minutes, le jury questionne le candidat au sujet de l'intervention auprès de l'enfant et lui demande de réaliser un geste technique en lien avec la prise en charge d'un enfant en bas âge.

Le jury s'appuie sur un guide d'entretien.

La compétence « Prévenir les risques, mettre en place un relais et faire face aux situations d'urgence dans le cadre d'une prestation d'accompagnement » est validée par la présentation du certificat « acteur prévention secours du secteur de l'aide et du soin à domicile » (APSASD) ou du certificat « sauveteur secouriste du travail » (SST) en cours de validité.

Entretien final : 00 h 15 min

Y compris le temps d'échange avec le candidat sur le dossier professionnel.

Durée totale de l'épreuve pour le candidat : 02 h 20 min

Un questionnaire d'évaluation à chaud de la satisfaction sera rempli par chaque stagiaire suivi d'une évaluation globale sous forme de tour de table.

Bilan et comptes rendus envoyés aux commanditaires de la formation

Capitalisation par blocs de compétences

Conformément à la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel, le titre professionnel **Assistant(e) de Vie aux Familles (ADVf)** est composé de **blocs de compétences appelés Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)**.

Chaque CCP peut être validé indépendamment. Les blocs de compétences obtenus sont **capitalisables pour l'obtention du titre professionnel complet**, dans la limite de la durée de validité du titre inscrite au RNCP.